

Programme Enseignement Optionnel : peu crédible

La pratique physique et sportive pour pratiquer l'argumentaire, tout un programme !

[Consulter le texte officiel ICI](#)

« *Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre* ».

Seule modification au dernier texte présenté et rejeté massivement au CSE, cet ajout est révélateur de la nouvelle orientation donnée à l'enseignement optionnel dans le cadre de la réforme du lycée et du Bac.

Ce supplément au préambule ne vient qu'accentuer le changement radical dans le contenu du programme de cet enseignement. En effet, ce nouveau programme marque une rupture avec celui de l'option facultative actuelle : 2 APSA de niveau 5 (avant 2010 une seule APSA), et change l'objet même de l'option qui se rapproche d'une mini section STAPS... C'est sans doute la preuve que le ministère essaie de palier à son refus de créer un enseignement de spécialité.

Un programme chimérique :

- Le projet semble vouloir palier à l'absence d'un enseignement de spécialité, d'où un programme pléthorique « *l'enseignement optionnel d'EPS permet de découvrir et/ou d'approfondir de trois à six APSA* » et une liste de thèmes d'études à présenter sous des formes diverses. Il y a manifestement confusion des deux enseignements, or ils ne répondent pas à la même offre de formation ni aux mêmes horaires !
- Ce projet tente aussi de remédier aux contraintes de programmation des APSA de l'enseignement commun trop « engoncée » dans ses groupements et son faible volume horaire, d'où l'objectif suivant « *Les APSA proposées ont vocation à ouvrir l'offre de l'enseignement commun* ».

L'approfondissement dans une APSA n'est donc plus recherché : « *Les attendus de fin de lycée (AFL) sont identiques à ceux définis par champ d'apprentissage dans le programme de l'enseignement commun* ». Aucune obligation pour l'équipe pédagogique de programmer une même APSA plusieurs fois dans le cursus du lycée afin d'élever le niveau de compétences des élèves. Heureusement le texte ne l'interdit pas, mais le réserve à une seule APSA et sans « ambition » programmatique d'un attendu supérieur : « *Dans l'hypothèse où l'équipe pédagogique d'EPS fait le choix de programmer une même APSA plusieurs fois dans le cursus du lycée, les enseignants ont la possibilité d'enrichir et/ou de complexifier ces AFL pour élever le niveau de compétences des élèves* »

La progression dans le cursus du lycée se fait autour des formes de présentation des thèmes d'études !! Aucune distinction du programme seconde, première et terminale sur les attendus dans les APSA. C'est un programme d'option « technique de communication ».

Depuis, sa présentation au CSP le 01.10.2019, contrairement à celui de l'enseignement commun, ce texte a été modifié seulement à la marge (ex : on est passé de 4 à 3 APSA, et en

seconde l'information sur les métiers du sport a été supprimée). Or, dès le début, l'ensemble des enseignants d'EPS, avec le SNEP-FSU, a montré le décalage entre l'ambition de ce programme et le volume horaire alloué.

« Qui trop embrasse mal étreint » c'est ce que nous disent nos collègues qui ont répondu massivement [à notre questionnaire](#).

La mise en place de ce programme dans leur établissement leur semble mission impossible vu les conditions actuelles de cet enseignement (volume horaire, emploi du temps, installations, coefficient au bac...). Pour la plupart d'entre eux ce programme n'est pas réaliste.

Ils ne veulent pas d'une option qui sert à préparer l'Oral (Le Grand), et soit cantonnée à un rôle de discipline contributive.

De plus, avec l'effet conjugué de ce programme et de la réforme, les collègues nous expriment la crainte de perdre une partie des élèves optionnaires, alors qu'une réelle motivation et des besoins existent dans un approfondissement autour des APSA (nous présenterons une analyse détaillée des réponses à ce questionnaire dans un prochain article).

Avec nos gouvernants, la parole des professionnels compte peu, le cynisme est grand.

Mais la raison est sans doute ailleurs, ce programme complète l'œuvre surnoise qui vise à faire disparaître à terme l'enseignement optionnel, déjà mis à mal par la réforme : coefficient infinitésimal, évaluation en contrôle continu sur livret scolaire en Première et Terminale, concurrence dans le choix des options des élèves et soumis à des décisions sur la marge d'autonomie horaire des établissements.

Pour le SNEP-FSU l'enseignement optionnel doit se recentrer sur l'étude d'une ou deux APSA programmées sur le cursus, au choix des équipes, et répondre aux besoins du plus grand nombre d'élèves. Par ailleurs, il est impératif de créer un enseignement de spécialité qui, lui, pourra répondre aux objectifs de poursuite d'études.

Le principe d'une option, en tant que lieu d'approfondissement et de spécialisation porte une ambition pour l'EPS en lycée et pour la fin de scolarité obligatoire (rappelons que dans le cadre de la réforme, l'option ponctuelle disparaît).

Dans l'attente d'un programme d'enseignement optionnel plus conforme aux enjeux et à la réalité des conditions actuelles de cet enseignement, un moratoire sur ce programme est nécessaire. L'actuel programme 2 APSA de niveau 5 peut tout à fait convenir de manière transitoire, tout en faisant un véritable bilan.

A l'épreuve de leur mise en place et de la contestation de la communauté éducative les textes officiels bougent. Comme pour le grec et latin, le Ministre doit revoir la part et les modalités de l'enseignement optionnel dans le nouveau Bac, mais aussi les programmes. Le SNEP-FSU y contribuera, c'est essentiel pour un projet d'école émancipateur et une EPS ambitieuse au Lycée.